

Comptes de l'exercice 2022

Préavis N° 7/2021 - 2026

Lausanne, le 29 mars 2023

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, le Comité de direction vous soumet les comptes de l'exercice 2022.

2. Considérations générales

Tels que présentés, les comptes 2022 appellent les commentaires suivants :

- Le montant mentionné sous la rubrique "Autres honoraires" comprend les coûts liés à la procédure entamée par-devant le Tribunal cantonal suite aux modifications du RIT.
- Les décisions de la Commission administrative n'ayant pas été contestées, aucun engagement financier n'a été enregistré dans la rubrique idoine, soit "Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du préposé intercommunal".
- Le montant inscrit sous "Tâches de secrétariat de l'Association" est inférieur à celui enregistré en 2021, en raison de l'internalisation de ces dernières au sein du secrétariat du SIT.
- L'encaisse figurant sous "Recettes diverses" est constituée principalement par les frais de prononcés de la Commission administrative.

3. Comptes de pertes et profits 2022

	Budget	Comptes 2022	Comptes 2021
<u>Charges</u>	696'000.00	670'903.95	688'303.70
Prestations fournies par Lausanne en faveur de l'Association, selon contrat de prestations du 11 décembre 2003	660'800.00	660'800.00	660'800.00
Honoraires du président de la Commission administrative	15'000.00	0.00	19'386.00
Autres honoraires	5'000.00	4'491.05	1'333.40
Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du préposé intercommunal aux taxis	5'000.00	0.00	0.00
Tâches de secrétariat de l'Association	0.00	0.00	785.00
Frais liés à l'élaboration d'un nouveau règlement sur le service des taxis	5'000.00	0.00	0.00
Aménagement et entretien de stations de taxis	500.00	191.70	0.00
Annonces, documentation, divers	200.00	797.40	0.00
Frais divers de l'Association	2'000.00	2'657.00	3'331.20
Rémunération des organes de l'Association	2'500.00	1'470.00	2250.00
Frais bancaires		496.80	418.10
Charges extraordinaires		0.00	0.00
<u>Revenus</u>	677'000.00	676'701.00	600'359.80
Contribution des 12 communes membres de l'Association (CHF 1.90 par habitant)	487'000.00	491'495.80	487'376.60
Emoluments (taxes diverses)	30'000.00	24'720.00	26'950.00
Redevances d'utilisation du domaine public	160'000.00	158'300.00	83'850.00
Recettes diverses		2'185.20	2'183.20
<u>Résultat d'exploitation</u>			
Excédent de produits de l'exercice viré à "Profits et pertes reportés"	-19'000.00	5'797.05	-87'943.90

Récapitulation	Budget	Comptes	Comptes
		2022	2021
Total des charges	696'000.00	670'903.95	688'303.70
Total des revenus	677'000.00	676'701.00	600'359.80
Résultat d'exploitation	-19'000.00	5'797.05	-87'943.90

Capital au 31 décembre 2022 : CHF 273'306.85

4. Bilan (au 31 décembre)

Actif

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Disponibilités	415'945.30	291'029.20
Débiteurs	250.00	00.00
	<hr/>	<hr/>
	416'195.30	291'029.20

Passif

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Créanciers	5'288.45	20'719.40
Passifs transitoires	137'600.00	2'800.00
Profits et pertes reportés :		
- solde au 1 ^{er} janvier	267'509.80	
dont à ajouter :		
- excédent de revenus de l'exercice	5'797.05	267'509.80
	<hr/>	<hr/>
	416'195.30	291'029.20

5. Rapport de l'organe de révision

Les comptes de l'exercice 2022 ont été soumis à Fidinter S.A. qui, dans son rapport du 10 février 2023, vous recommande de les approuver.

6. Conclusion

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil intercommunal,

vu le préavis N° 7 / 2021 - 2026 du Comité de direction, du 29 mars 2023 ;

ouï le rapport de la Commission de gestion qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver, tels que présentés dans le préavis N° 7 / 2021 - 2026 du 29 mars 2023, les comptes de l'exercice 2022 de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

Au nom du Comité de direction

Le président



Pierre-Antoine Hildbrand

La secrétaire

~~_____~~
Cindy Felley